



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CHAMP FLO AMPLI (AMM n°2000517)

Version 12 (France)

Date d'émission: 2018/04/03

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : **CHAMP FLO AMPLI (AMM n°2000517)**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Fongicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nufarm S.A.S
28 boulevard Zéphirin Camélinat
92230 Gennevilliers
Téléphone: +330140855050
Téléfax: +330147922545
Adresse e-mail: FDS@nufarm.com

1.4. Téléphone en cas d'urgence

01 40 85 51 15 (Nufarm S.A.S) - 01 45 42 59 59 (Organisme Français INRS)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

EG_1272/08 :	AcuteTox.4	H302 - Nocif en cas d'ingestion.
	Eyelrrit.2	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
	AcuteTox.4	H332 - Nocif par inhalation.
	AquaticAcute1	H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
	AquaticChronic1	H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogramme:



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement: Attention

- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 - Nocif par inhalation.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 - Contient du persulfate d'ammonium et un mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one + 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- P280 - Porter un équipement de protection des yeux.
P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Suspension concentrée (SC)

3.2. Mélanges

Composants:

hydroxyde de cuivre(II)

No.-CAS: 20427-59-2
No.-EINECS / No. ELINCS: 243-815-9
No REACH:
Concentration: 38,38 % (w/w)

Classification:

EG_1272/08 : AcuteTox.4 H302 - Nocif en cas d'ingestion.
AcuteTox.2 H330 - Mortel par inhalation.
EyeDam.1 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
AquaticAcute1 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
AquaticChronic1 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phosphate d'alcool tridécylque polyéthoxylé

No.-CAS: 9046-01-9
No.-EINECS / No. ELINCS:
No REACH:
Concentration: 2,0% - 8,0% (w/w)

Classification:

EG_1272/08 : SkinIrrit.2 H315 - Provoque une irritation cutanée.
EyeDam.1 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

Diammoniumperoxodisulfat

No.-CAS: 7727-54-0
No.-EINECS / No. ELINCS: 231-786-5
No REACH: 01-2119495973-19
Concentration: 0,05% - 0,2% (w/w)

Classification:

EG_1272/08 : Ox.Sol.3 H272 - Peut aggraver un incendie; comburant.
AcuteTox.4 H302 - Nocif en cas d'ingestion.
EyeIrrit.2 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT_SE3 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
SkinIrrit.2 H315 - Provoque une irritation cutanée.
Resp.Sens.1 H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
SkinSens.1 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

5-chloro-2- methyl-4-isothiazolin-3-one [EG Nr. 247-500-7] + 2-methyl-2H -isothiazol-3- one [EG Nr. 220-239-6] (3:1)

No.-CAS: 55965-84-9
No.-EINECS / No. ELINCS:
No REACH:
Concentration: 0,0002% - 0,0008% (w/w)

Classification:

EG_1272/08 : AcuteTox.2 H330 - Mortel par inhalation.
AcuteTox.2 H310 - Mortel par contact cutané.
AcuteTox.3 H301 - Toxique en cas d'ingestion.
SkinCorr.1B H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
EyeDam.1 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
SkinSens.1 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
AquaticAcute1 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
AquaticChronic1 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Nausée, Vomissements, Spasme, douleurs abdominales, Diarrhée, anémie hémolytique, insuffisance hépatique et du rénale, Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau., peut mener à la perforation de la cloison nasale, toux chronique

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'antidote spécifique, traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CHAMP FLO AMPLI (AMM n°2000517)

Version 12 (France)

Date d'émission: 2018/04/03

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se former des dégagements gazeux (COx).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Autres Informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. (chapitre 8)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres sections

chapitre 13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Conserver hors de la portée des enfants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.



7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage

Température de stockage : > 0 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucun(e)

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Limites nationales d'exposition professionnelle	Note
hydroxyde de cuivre(II)	20427-59-2		pas de classification existant
Phosphate d'alcool tridécyclique polyéthoxylé	9046-01-9		pas de classification existant
Diammoniumperoxodisulfat	7727-54-0		pas de classification existant
5-chloro-2- methyl-4-isothiazolin-3-one [EG Nr. 247-500-7] + 2-methyl-2H -isothiazol-3- one [EG Nr. 220-239-6] (3:1)	55965-84-9		pas de classification existant

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des mains : Gants en nitrile certifiés EN 374 - 3 (mélange/chargement et nettoyage) et EN374-2 à usage unique (application)

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec capuches latérales (ou lunettes de protection) (Exemple: EN 166)

Protection de la peau et du corps : Combinaison de travail ou vêtement de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m2 avec traitement déperlant ou EPI vestimentaire de cat 1 conforme à la norme ISO 27065.
EPI partiel cat. III type PB (3) par dessus combinaison pré-



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CHAMP FLO AMPLI (AMM n°2000517)

Version 12 (France)

Date d'émission: 2018/04/03

citée (mélange/chargement/nettoyage)

Mesures de protection : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : liquide à 20 °C ,
Forme : suspension
Couleur : bleu-vert
Odeur : caractéristique

Point/intervalle de fusion : donnée non disponible

Point d'éclair : n'a pas de point d'éclair

Température d'inflammation : non applicable

Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible

Pression de vapeur : Matière active sous forme de sel inorganique. Tension de vapeur négligeable.

Densité : 1,45 g/cm³

Masse volumique apparente : 1.458 kg/m³

Hydrosolubilité : dispersable

pH : env.9

Coefficient de partage: n-octanol/eau : donnée non disponible



Constante de dissociation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : > 800 mPa.s

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Propriétés explosives : Non-explosif

Tension superficielle : 31,2 mN/m

9.2. Autres informations

aucun(e)

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

ne sait pas

10.4. Conditions à éviter

aucun(e)

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, Aluminium et ces alliages, Fer

10.6. Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CHAMP FLO AMPLI (AMM n°2000517)

Version 12 (France)

Date d'émission: 2018/04/03

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral rat Dose: > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 dermal rat Dose: > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: Remarques: non applicable
Irritation de la peau	: lapin Classification: Pas d'irritation de la peau
Irritation des yeux	: lapin Résultat: Irritant pour les yeux.
Sensibilisation	: cochon d'Inde Classification: N'a pas d'effet sensibilisant.
Mutagenicité	: pas d'effet mutagène
Cancérogénicité	: pas cancérogène

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité vers de terre	: CL50 Eisenia fetida (vers de terre) Dose: > 677,3 mg/kg Substance d'essai: (hydroxyde de cuivre(II))
Toxicité abeilles	: LD50 (oral) Apis mellifera (abeilles) Value (µg/Species): 49
	: LD50 (contact) Apis mellifera (abeilles) Value (µg/Species): > 57



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CHAMP FLO AMPLI (AMM n°2000517)

Version 12 (France)

Date d'émission: 2018/04/03

Toxicité pour le poisson : Essai en dynamique CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)
Dose: 0,0165 mg/l
Période d'essai: 96 h
Substance d'essai: (hydroxyde de cuivre(II))

NOEC *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)
Dose: 0,0155 mg/l
Substance d'essai: (hydroxyde de cuivre(II))

Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 *Daphnia magna*
Dose: 0,038 mg/l
Période d'essai: 48 h
Substance d'essai: (hydroxyde de cuivre(II))

NOEC *Daphnia magna* (Puce d'eau)
Dose: 0,0109 mg/l
Substance d'essai: (hydroxyde de cuivre(II))

Toxicité pour les algues : Essai en statique CE50b *Selenastrum capricornutum*
Dose: 0,0093 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: (hydroxyde de cuivre(II))

CE50r *Selenastrum capricornutum*
Dose: 0,0222 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: (hydroxyde de cuivre(II))

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Totalemment biodégradable

Conseils supplémentaires : La mesure dans laquelle le cuivre migre dans l'environnement dépend du pH de la terre et de l'eau environnante.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CHAMP FLO AMPLI (AMM n°2000517)

Version 12 (France)

Date d'émission: 2018/04/03

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6. Autres effets néfastes

aucun(e)

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Selon la Directive 2000/532/CE, comme modifiée. :

Code des déchets : 02 01 08 (déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses)

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Ne pas jeter les résidus dans l'égoût.

Les reliquats de produit peuvent être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Les emballages commerciaux peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Stocker les emballages vides dans un local approprié après les avoir rincés trois fois conformément à la directive 94/62/CE

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.(hydroxyde de cuivre(II))



14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID :
Classe : 9

IMDG :
Classe : 9

IATA-DGR :
Classe : 9

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID : III

IMDG : III

IATA-DGR : III

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG
Polluant marin : MP

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Sevso III topic. For information ICPE code 4510.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

aucun(e)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CHAMP FLO AMPLI (AMM n°2000517)

Version 12 (France)

Date d'émission: 2018/04/03

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date d'impression : 2018/04/03

Le format de la date utilisé est aaaa/mm/jj (ISO 8601).
(Les modifications sont marquées sur le bord gauche par: ||
)

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Délai de ré-entrée sur la parcelle traitée : 24 heures

Personne de contact

Société : Nufarm S.A.S

28 boulevard Zéphirin Camélinat
92230 Gennevilliers

Téléphone : +330140855050

Téléfax : +330147922545

Adresse e-mail : FDS@nufarm.com

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.